

En janvier 2023, quatre organismes (publics ou privés) étaient reconnus pour dispenser la formation à un public adulte en Wallonie. Aucun ne se situe en Brabant wallon.

Les gardiens de la paix engagés après le 5 octobre 2018 doivent également satisfaire à un test psychotechnique. Ce dernier est assuré par Travaillerpour.be. Le test psychotechnique comporte deux épreuves. D'une part, 2 questionnaires de personnalité informatisés et, d'autre part, un entretien. Seules les communes peuvent inscrire des candidats.⁸⁰

3. La sécurité privée

3.1. Organisation et marché de l'emploi

Si l'on compte prendre en compte les postes salariés de notre territoire, le Brabant wallon est spécialisé dans les activités de sécurité privée. Plus d'un tiers des salariés wallons (36,5%) actifs de ce sous-secteur travaillent dans notre zone.

ONSS	2020	Postes salariés			Etablissements avec salariés		
		Brabant wallon	Wallonie	Bruxelles + Wallonie	Brabant wallon	Wallonie	Bruxelles + Wallonie
80.10	Activités de sécurité privée	1.431	3.924	8667	9	43	71
80.20	Activités liées aux systèmes de sécurité	26	74	279	4	8	18
80.30	Activités d'enquête	0	3	6	0	3	5

La sécurité privée est régie par la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière et la loi du 19 juillet 1991 organisant la profession de détective privé (cette dernière est en cours de révision). Toute entreprise ou service actif dans le secteur de la sécurité privée doit recevoir une autorisation du ministre de l'Intérieur. La demande est à adresser au Service public fédéral Intérieur.

Parmi les activités de sécurité privée, se trouve le **gardiennage**. Cela comprend toutes sortes de formes de surveillance et de protection des biens et des personnes.

Autre grand domaine de la sécurité : **les activités liées aux systèmes de sécurité**, tout ce qui se rapporte au matériel utilisé pour prévenir ou constater des faits délictueux et à son installation.

⁸⁰ DG Sécurité & prévention, Gardien de la paix, Formation, publié de 19 mars 2024, <https://www.besafe.be/fr/gardien-de-la-paix/formation#toc-examen-psychotechnique>, page visitée en mars 2024

La sécurité reprend également la **consultance en sécurité** : elle concerne les conseils en matière de gardiennage, sécurité et recherche privée qui peuvent être obtenus auprès d'entreprises spécialisées.

Enfin, la **recherche privée** concerne le travail d'investigation accompli par des enquêteurs privés afin d'élucider des faits.

En janvier 2024, le Brabant wallon comptait 4 entreprises de gardiennage autorisées (deux à Waterloo, une à Wavre et une à Ottignies – Louvain-la-Neuve), un service interne de gardiennage autorisé (Centre hospitalier neurologique William Lennox à Ottignies), 45 entreprises de systèmes d'alarme autorisées, 61 entreprises de systèmes caméras autorisées (dont 31 en commun avec le précédents), 15 détectives privés autorisés, 8 entreprises de consultance en sécurité autorisées.⁸¹

ROME V3	Libellé ROME V3	Opportunités d'emploi en Brabant wallon	Opportunités d'emploi en Wallonie
K2501	Gardiennage de locaux	6	56
K2502	Management de sécurité privée	0	16
K2503	Sécurité et surveillance privées	5	476
Total général		11	548

Le Forem, données 2023

Les opportunités d'emploi ci-dessus sont gérées par le Forem, et certains des partenaires avec qui il collabore (Actiris, agences d'intérim, etc.). Les autres circuits/canaux de recrutement (réseaux sociaux, sites de recrutement, « bouche à oreille », contacts avec les écoles, etc.) ne sont pas repris dans les statistiques. Il représente donc qu'une vue très partielle de la demande de l'emploi.

Nous pouvons néanmoins observer que notre bassin propose peu d'opportunités d'emploi dans ce secteur par rapport à la Wallonie. Le métier d'Agent de gardiennage (repris dans Sécurité et surveillance privées) est une fonction critique.

3.2. Le gardiennage

Contexte et activité

« Au cours de la dernière décennie, le gardiennage s'est fortement développé et professionnalisé. Le secteur évolue vers plus de médiation et de proactivité, tout en étant soutenu par l'usage de technologies intelligentes.

Les vagues d'attentats en France et en Belgique ont induit une hausse des besoins en matière de sécurité, surtout dans des endroits critiques (aéroports, centrales nucléaires, évènements,

⁸¹DG Sécurité & Prévention, Sécurité Privée, Autorisations et activités, <https://www.besafe.be/fr/autorisations-et-activites#toc--listes-entreprises-autoris-es>, page visitée en janvier 2024 ; traitement des données par l'IBEFE Bw

lieux culturels...). Plus récemment, les besoins spécifiques nés avec la crise du coronavirus ont multiplié les lieux et types d'intervention. Les agents sont actifs dans de multiples secteurs d'activité, et amenés à être en contact avec une grande diversité de publics. »⁸²

La loi prévoit 13 activités de gardiennage :

1. Gardiennage statique : surveillance et protection des biens mobiliers ou immobiliers, à l'exclusion du gardiennage mobile.
2. Gardiennage mobile : surveillance et protection des biens mobiliers ou immobiliers, au cours de laquelle l'agent de gardiennage se déplace sur la voie publique d'un bien à un autre bien.
3. Transport de valeurs : surveillance et/ou la protection lors du transport de biens (argent, biens de valeurs), gestion d'un centre de comptage, approvisionnement d'automates à billets, etc.
4. Gestion d'une centrale d'alarme
5. Protection de personnes (garde du corps)
6. Inspection de magasin
7. Activité de gardiennage au cours de laquelle l'agent de gardiennage exerce, dans des surfaces commerciales, une surveillance du comportement des clients en vue de prévenir ou constater des vols.
8. Gardiennage d'événements
9. Gardiennage en milieu de sorties (cafés, bars, établissements de jeu, salles de danse)
10. Fouille de biens mobiliers ou immobiliers, appelée également "sweepings". Il s'agit de la fouille préventive ciblée de locaux ou de biens. Cette activité ne s'applique pas aux personnes.
11. Réalisation de constatations. Par exemple, le contrôle sur le stationnement payant.
12. Accompagnement de groupes de personnes en vue de la sécurité routière
13. Commande de moyens techniques, par exemple, aéronefs, caméras de surveillance mobile, chiens pisteurs, etc.

L'agent de gardiennage doit répondre aux conditions suivantes :

- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et y avoir sa résidence principale ;
- Ne pas avoir été condamné (sauf des condamnations de la circulation routière)
- Avoir 18 ans
- Avoir un examen psychotechnique
- Posséder l'attestation de compétences d'agent de gardiennage
- Satisfaire à l'enquête de sécurité, réalisée par le SPF Intérieur, qui vise à s'assurer de l'absence de risques

Le travail est organisé selon des horaires variables : week-end, jours fériés, nuits... Les travailleurs peuvent être confrontés à des situations à risques, ce qui peut être génératrices

⁸² Le Forem, Info métier, Agent / Agente de gardiennage, <https://www.leforem.be/infos-metiers/metiers/agent-agente-de-gardiennage.html>, page visitée en juillet 2024

de stress. L'agent de gardiennage doit être attentif et alerte, flexible, ponctuel, intègre et respectueux. Il doit pouvoir contrôler ses émotions et son stress.⁸³

Marché de l'emploi

« Le métier est structurellement critique en matière de recrutement. D'après la dernière enquête menée pour établir la liste 2024 des fonctions critiques et métiers en pénurie de main-d'œuvre en Wallonie, les difficultés seraient imputables à la fois au profil des candidats et aux conditions de travail propres au gardiennage.

Les conditions légales d'accès sont incontournables et limitent les entrées en formation. S'y ajoute l'inadéquation du profil des candidats avec les besoins des employeurs. Les difficultés se posent d'une part en matière de compétences linguistiques : la connaissance du néerlandais et/ou de l'anglais serait insuffisante. Or, les régions flamande et bruxelloise sont de gros pourvoyeurs d'emplois en gardiennage, et les entreprises wallonnes peuvent proposer des missions en Flandre également. Sur la base des opportunités d'emploi diffusées par le Forem en 2023, un tiers des postes en gardiennage requièrent la connaissance du néerlandais ; près de trois offres sur dix, de l'anglais.

De plus, la mobilité des candidats poserait problème. Les entreprises cherchent des personnes motorisées et autonomes dans leurs déplacements, pour pouvoir se rendre rapidement sur les lieux de missions. La possession du permis de conduire est souhaitée dans près de neuf offres d'emploi sur dix diffusées par le Forem en 2023.

Les lacunes porteraient, dans une moindre mesure, sur des soft skills, ces compétences identifiées comme des atouts pour ce métier (capacités d'accueil, sens du contact avec la clientèle, attitude ouverte...), qui doivent être conciliées avec la vigilance et la fermeté attendues des professionnels de la sécurité.

Selon les experts consultés, les conditions de travail en gardiennage sont une autre source possible de tension au recrutement, dont la pénibilité du métier et les horaires de travail (en soirée, de nuit, le week-end). »⁸⁴

Comme vu ci-dessus, le nombre d'entreprises actives en Brabant wallon reste limité (4 entreprises de gardiennage autorisées) et les chiffres du Forem (cinq opportunités d'emploi recensées par le Forem en 2023) n'indiquent pas d'offre importante d'emploi sur notre territoire. Nuançons cependant les propos car les entreprises peuvent proposer leurs services en Brabant wallon et provenir d'un autre bassin. Par ailleurs, le nombre d'entreprises ne reprend pas les unités d'établissements dont le siège est en dehors de notre territoire.

⁸³ SFMQ, Profil métier / Formation, Aspirant/aspirante aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité, 2022

⁸⁴ Le Forem, Info métier, Agent / Agente de gardiennage, <https://www.leforem.be/infos-metiers/metiers/agent-agente-de-gardiennage.html>, page visitée en juillet 2024

Le nombre de demandeurs d'emploi positionnés sur le métier d'Agent de gardiennage s'élève à 88 demandeurs d'emploi inoccupés. ¼ sont des femmes, 71,6% possèdent un permis de conduire B, 39,8% sont demandeurs d'emploi inoccupés depuis plus de 2 ans.

Offre de formation et d'enseignement

Dans l'enseignement secondaire ordinaire, deux options préparent au métier : Assistant aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité et Aspirant aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité. La première est organisée à Wavre et la deuxième devrait y être organisée depuis septembre 2024.

Trois écoles de l'enseignement de promotion sociale sont autorisées à émettre des attestations de compétence générale Agent de gardiennage en Fédération Wallonie-Bruxelles (La Louvière, Tournai et Charleroi). Les deux premières le font dans le cadre de la formation Agent de gardiennage et la dernière dans le cadre de la formation Assistant aux métiers de la prévention et de la sécurité.

L'IFAPME organise, dans le cadre de ses formations continuées, la formation d'Agent de gardiennage à Liège, Verviers et Villers-le-Bouillet. Il s'agit d'une formation de 139 heures (hors examens).

Huit organismes de formation privés sont agréés en Belgique pour former et délivrer l'attestation de compétence générale d'agent de gardiennage, dont un à Limal (Fact Training Center).

Synthèse et recommandations

L'Agent de gardiennage est une fonction critique. Les difficultés de recrutement proviennent principalement des profils des candidats (conditions légales d'accès, langues, permis de conduire, etc.) et sont liées aux conditions de travail.

En Brabant wallon, l'offre de formation et d'enseignement est assez limitée. L'enseignement ne propose qu'une seule occurrence de la filière d'Assistant aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité. De plus, bien que cette dernière permette l'acquisition de l'attestation de compétences d'Agent de gardiennage, elle peut mener à une diversité de métiers de la sécurité. Les personnes formées ne s'orientent pas nécessairement vers le gardiennage. L'autre formation présente en Brabant wallon est destinée à un public adulte et est organisée par un centre de formation privé.

L'IBEFE du Bw a ajouté, en 2023, le métier parmi ses métiers prioritaires pour le maintien de l'offre de formation et d'enseignement existante, ainsi que la création de nouvelles formations.

3.3. Les activités liées aux systèmes de sécurité

Contexte et activité

Les activités liées aux systèmes de sécurité reprennent la surveillance et la surveillance à distance de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques tels que les dispositifs d'alarme anti-vol et d'alarme incendie, y compris leur installation et maintenance.

Ils reprennent également aussi l'installation, la réparation, la réfection et l'adaptation de dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, de coffres-forts et des chambres fortes, avec, par la suite, leur surveillance ou surveillance à distance.

Deux types d'entreprises sont majoritairement actives dans ce domaine : les entreprises de systèmes d'alarme et les entreprises de systèmes de caméras. Certaines entreprises sont actives dans les deux types.

- "Une entreprise de systèmes d'alarme est une entreprise qui offre ou exerce des services de conception, d'installation, d'entretien ou de réparation de systèmes d'alarme, de leurs composantes et de leurs composantes raccordées, ou se fait connaître comme telle, pour autant que ces systèmes d'alarme soient destinés à prévenir ou constater les délits contre des personnes ou des biens immobiliers. »⁸⁵
- « Une entreprise de systèmes caméras est une entreprise qui offre ou exerce des services de conception, d'installation, d'entretien ou de réparation de caméras de surveillance, ou se fait connaître comme telle. »⁸⁶

Une entreprise active dans les systèmes d'alarmes doit avoir en son sein des personnes ayant suivi les trois modules de formation obligatoire (et les recyclages si nécessaire) : celui destiné au personnel dirigeant, celui destiné à la conception des systèmes d'alarme et à l'installation et entretien de systèmes d'alarme.

Actuellement, il n'y a pas encore de formation prévue pour le personnel des entreprises pour les systèmes de caméras.

Tout entreprise offrant des services de conception, d'installation, d'entretien ou de réparation de systèmes d'alarme et des caméras doit être autorisée par le ministre de l'Intérieur.

Le métier de Technicien en installations de sécurité

Le SFMQ rattache le métier de Technicien en installations de sécurité à la grappe métiers de l'installation électrique. « *Le technicien en installations de sécurité est chargé de procéder à la mise en place d'une installation de sécurité. Il met en service, effectue la maintenance, diagnostique les dysfonctionnements et dépanne une installation de sécurité.* »⁸⁷

⁸⁵ DG Sécurité & prévention, Secteur privé, Champ d'application, <https://www.besafe.be/fr/champ-dapplication#toc-entreprise-de-syst-mes-d-alarme>, page visitée en octobre 2024

⁸⁶ Ibidem

⁸⁷ SFMQ, Profil métier, Technicien/ Technicienne en installations de sécurité, 2022

En novembre 2016, l'IBEFE du Brabant wallon avait remarqué, dans le cadre de son analyse sur l'industrie⁸⁸, que le technicien en installations de sécurité était un métier en expansion et qu'il était de plus en plus en pénurie. Le secteur de l'électricité nous avait d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme quant aux difficultés de recrutement.

Le métier est reconnu en pénurie structurelle. Les difficultés de recrutement sont à la fois quantitatives (nombres insuffisants de candidats) mais aussi qualitatives : conditions de travail (par exemple, certaines gardes), pénibilité du métier (position assise ou debout, charges, équipements de protection, etc.) et la rémunération.

Pour pouvoir exercer, il faut être formé au module d'installation et entretien de systèmes d'alarme (cf. ci-dessous). Cependant, les candidats peuvent être engagés s'ils sont formés en électricité et possédant des bases informatiques et seront formés dans le cadre de leur travail.

Les candidats doivent avoir un casier judiciaire vierge, être majeur, être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne. Vu la mobilité demandée par la fonction (déplacement vers les clients), le permis de conduire est souvent exigé.

Comme vu ci-dessous, 75 entreprises actives dans les systèmes d'alarmes et/ou de caméras sont situées en Brabant wallon (siège social).

En Wallonie, 1.313 opportunités d'emploi ont été recensées par le Forem pour le métier « Technicien de réseaux de communication et en système de sécurité », dont 75 en Brabant wallon. La majorité des offres d'emploi sont émises par des entreprises de la province du Hainaut. Parmi ces opportunités d'emploi wallonnes, 20,2% concernent de l'intérim. Cette vue des opportunités d'emploi est limitée vu qu'elle ne reprend pas l'ensemble des opportunités d'emploi en Wallonie.

Au 02/03/2024, 368 demandeurs d'emploi inoccupé (DEI) étaient positionnés sur ce métier en Wallonie, dont 30 en Brabant wallon. Plus d'un quart (26,4%) sont des DEI depuis moins de 6 mois et plus d'un tiers (37,2%) depuis plus de 2 ans. Seules 3,3% sont de femmes. 77,7% ont le permis de conduire B.

Formations

En termes de parcours de formation, le SFMQ perçoit ce métier comme une « spécialisation » : la formation est accessible pour les installateurs électriciens (qu'ils soient résidentiels, tertiaires ou industriels) ou les techniciens en installations électriques. Le Forem et le SIEP indiquent également que les formations / études recommandées sont l'option Technicien en électronique (enseignement ordinaire de plein exercice – technique de qualification) ou le bachelier Electronique - orientation électronique appliquée (enseignement de promotion sociale ou Haute école).

Les centres IFAPME de Charleroi et de Liège-Huy-Verviers sont les seuls centres de formation agréés pour dispenser les 3 modules de formations obligatoires :

⁸⁸ IBEFE Bw, Rapport industrie, novembre 2016

- Formation spécifique du personnel dirigeant – Alarmes (51 heures à Liège) ou Système d’alarme – Module dirigeant (49 heures à Charleroi)
- Formation du personnel d’exécution spécialisé dans l’installation et l’entretien des systèmes d’alarme (48 heures à Liège) ou Système d’alarme – Module installation (52 heures à Charleroi)
- Formation du personnel d’exécution spécialisé dans la conception de système et centraux d’alarme (54 heures à Liège) ou Système d’alarme – Module conception (53 heures à Charleroi).

Aucun prérequis n’est obligatoire mais il est préférable d’avoir des notions d’électricité, d’électronique, d’informatique, sur les travaux techniques dans les bâtiments, ainsi qu’en lecture de plan et élaboration de croquis.

L’IFAPME organise également les recyclages.

L’EFP organise également les 3 modules et leurs recyclages (Uccle), ainsi que G4S Support Services (opérateur privé) à Bruxelles. 22 autres opérateurs de formations dispensent des formations en Flandre.

Aucun opérateur ne propose de « formation professionnelle qualifiante » pour ce métier. En 2023-2024, la formation Technicien en installations de sécurité a été organisée en coordination et encadrement par l’IFAPME à Grâce-Hollogne mais elle n’a plus été proposée en 2024-2025 car la pratique en entreprise est assez limitée légalement (le stagiaire ne peut que placer les canalisations).

Plusieurs opérateurs de formation ou d’enseignement proposent des filières relatives à l’électricité et l’électronique en Brabant wallon.

Une école de l’enseignement qualifiant organise l’option en Technicien en électronique à Court-Saint-Etienne. Il s’agit d’une option en technique de qualification en 4^e, 5^e et 6^e année. 8 élèves étaient inscrits en Brabant wallon, sur un total de 220 élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L’enseignement organise l’option Installateur électricien en plein exercice à Braine-l’Alleud, Jodoigne, Nivelles, Tubize et Wavre. En 2022-2023, 50 élèves y étaient inscrits en 5^e, 6^e et C3D (821 en Fédération Wallonie-Bruxelles). L’enseignement organise également cette option en alternance à Court-Saint-Etienne. 14 élèves y étaient inscrits (92 en Fédération Wallonie-Bruxelles).

Le centre IFAPME de Wavre organise la formation d’Installateur électricien résidentiel en apprentissage et Installateur électricien en Chef d’entreprise. En 2022-2023, 14 apprenants étaient inscrits en apprentissage (203 pour la Wallonie), 14 en année préparatoire Installateur électricien résidentiel (156 en Wallonie), 17 en année préparatoire Installateur – Electricien (68 en Wallonie) et 19 en formation Chef d’entreprise Installateur – Electricien (201 en Wallonie).

Enfin, le Forem organise à Nivelles des formations dans le domaine : Installateur électriciens industriel (11 demandeurs d'emploi et 1 travailleur inscrits), installateur électricien résidentiel (88 demandeurs d'emploi et 4 travailleurs inscrits) et Technicien en installations électriques (8 demandeurs d'emplois et 7 étudiants inscrits).

Recommandations et conclusions

Le métier de Technicien en installations de sécurité est en pénurie structurelle : les entreprises éprouvent des difficultés de recrutement tant quantitative que qualitative. Les entreprises engagent essentiellement des personnes formées en électricité.

Depuis 2016, l'IBEFE Bw recommande une ouverture de formation pour le Technicien en installations de sécurité pour des personnes ayant des bases en électricité.

L'installateur électricien (résidentiel, industriel et tertiaire) est également en pénurie structurelle et est un métier prioritaire de l'IBEFE Bw. Cette dernière prône, depuis 2017, une formation de base identique pour l'installateur électricien résidentiel, tertiaire et industriel. En 2023, pour compléter cette dernière recommandation, l'IBEFE a prôné la création de spécialisation dans le résidentiel, industriel ou tertiaire. Par ailleurs, en 2021, la recommandation de créer un module de courte durée de remise à niveau préalable à la formation qualifiante a été ajouté pour la formation pour adultes.

La loi Jambon d'octobre 2017, régulant la sécurité privé et particulière, dont l'obligation de formation pour les Installateurs a modifié le paysage des formations d'Installateurs. En effet, différents opérateurs ont été agréés en Belgique pour dispenser les modules de formations relatifs aux alarmes, dont les centres IFAPME Liège-Huy-Verviers et Charleroi. Aucun opérateur ne dispensait de formation auparavant. Ces modules sont des formations continues destinées principalement aux travailleurs. L'IFAPME a proposé pendant une année la formation Installateur – Alarme mais elle n'est plus dispensée car la pratique permise en entreprise est très limitée.

Faut-il faire évoluer la recommandation en laissant la formation de spécialisation en charge des entreprises ?

3.4. La consultance en sécurité

« Le secteur de la consultance en sécurité est très large. Il comprend notamment l'analyse de problèmes de sécurité et l'évaluation des risques ; la diffusion de conseils (audits) aux fins de prendre ou d'améliorer les mesures de sécurité ; l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de concepts, de stratégies et de plans de sécurité ; etc. »⁸⁹

« La consultance en sécurité peut apparaître sous diverses formes. Quelques exemples visés par la loi [du 2 octobre 2017] sont :

- *la diffusion d'informations en vue de prendre ou d'améliorer des mesures de sécurité;*

⁸⁹ DG Sécurité & Prévention, Consultant de sécurité, <https://www.besafe.be/fr/consultant-de-securite>, page visitée en juillet 2024

- *l'analyse de problèmes de sécurité;*
- *l'ébauche, la réalisation et l'évaluation de concepts, de stratégies et de plans de sécurité*
- *la direction lors de l'intégration et de la réalisation de ces concepts et plans ;*
- *la réalisation ou l'évaluation des procédures de sécurité;*
- *l'élaboration, l'organisation ou l'évaluation de formations en sécurité;*
- *la livraison de service de gestion en sécurité. »⁹⁰*

Les entreprises en consultance de sécurité ne peuvent prester des services pour elles-mêmes mais seulement à des tiers. Elles doivent posséder d'une autorisation du ministre de l'Intérieur. La consultance en sécurité n'est pas compatible avec les activités de gardiennage, de systèmes d'alarmes, de caméra, de détective privé ou de sécurité maritime.

Pour le moment, aucune formation n'est nécessaire et n'est dispensée pour le personnel des entreprises de consultance en sécurité. La loi prévoit également une carte d'identification pour le personnel mais elle n'est pas disponible actuellement.

La plupart du personnel qui travaille dans son domaine relève d'un niveau de l'enseignement supérieur.

3.5 La recherche privée

La recherche privée est un travail d'investigation accompli par des détectives privés afin d'élucider des faits. Elle est active dans des domaines très variés : social, familial, économique, commercial, etc.

Une grande majorité des détectives privés sont salariés. Selon Véronique Sennesael⁹¹, de nombreux détectives travaillent dans les assurances ou dans des cabinets d'expertises. Ils peuvent également travailler dans des entreprises actives spécifiquement dans la recherche privée ou dans de « grosses entreprises » qui réalisent des enquêtes en interne ou vis-à-vis de leurs concurrents. Selon le SIEP⁹², seulement 10% des détectives privés officient en tant qu'indépendant.

Les commanditaires des recherches privées peuvent être l'entreprise pour laquelle le détective privé travaille, des entreprises tierces ou des personnes privées. Les objets des recherches privées sont variés : assurance, litige, concurrence déloyale, ressources humaines (par exemple, véracité d'une absence pour cause de maladie, contrôle de prestations, vérification d'un profil de candidats, harcèlement sur un travailleur, etc.), litige dans une succession, infidélité, personne disparue, etc.

⁹⁰ Ibidem

⁹¹ Rencontre virtuelle avec Véronique SENNESAEEL, conseillère pédagogique à l'IFAPME, le 18 avril 2024

⁹² SIEP, Métiers. Détective privé.e, <https://metiers.siep.be/metier/detective-prive-enqueteur-enquetrice-prive/>, page visitée en juin 2024

Les détectives privés adhèrent à un code de déontologie strict qui les oblige à exercer leur activité dans le respect de la loi et des droits des personnes faisant l'objet d'une enquête. Par exemple, ils ne peuvent s'introduire dans des lieux privés sans en demander l'autorisation ou avoir accès aux informations relatives à la justice (par exemple, casier judiciaire, investigations, etc.). Il doit respecter la vie privée des personnes : il ne peut divulguer une adresse d'une personne sans son accord⁹³, il ne peut divulguer les coordonnées bancaires d'un individu ou d'une société⁹⁴, il ne peut divulguer les convictions politiques, religieuses, philosophiques ou syndicales ou des informations relatives à la santé ou aux origines sociales ou ethniques, etc.

Voici quelques qualités requises pour un détective privé : la discrétion, la minutie, le respect de la législation, la patience, le sens de l'observation, l'adaptabilité.

Pour pouvoir exercer en tant que détective privé, la personne doit en demander l'autorisation auprès du Ministre de l'Intérieur et répondre à certaines conditions dont

- L'absence de condamnations pénales et certaines condamnations à une peine correctionnelle (violation de domicile, coups et blessures volontaires, vol, attentat à la pudeur, etc.)
- L'absence de fautes en matière de déontologie professionnelle
- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne
- Ne pas exercer en même temps des activités « incompatibles » à la fonction (activités dans le secteur du gardiennage et de la sécurité), des activités en rapport avec les armes, etc.
- Ne pas avoir été membre des services de police, des services de renseignements, certains postes relatives à la Justice, etc. depuis au moins 5 ans⁹⁵
- Avoir 21 ans
- Avoir réussi une formation agréée par le SPF, donnant la certification nécessaire à la fonction.

Le métier de détective ne peut être exercé qu'à titre principal, sauf deux dérogations. « *Il est possible d'exercer la profession de détective à titre de profession secondaire pendant la première période d'autorisation de cinq ans. Avec cette dérogation, le législateur veut donner à un détective débutant la possibilité de développer sa pratique. En outre, il est possible d'exercer la profession de détective privé à titre secondaire si l'activité de détective fait partie intégrante d'une autre activité principale.* »⁹⁶

Tout détective doit suivre une formation de recyclage tous les 5 ans et renouveler son autorisation d'exercice.

⁹³ Sauf si elle est un débiteur et a, par exemple, dissimulé son adresse pour échapper à ses créanciers, elle est débitrice

⁹⁴ Sauf, dans certains cas de saisie.

⁹⁵ Ou 10 ans pour les personnes qui ont été relevées de leurs fonctions ou licenciées.

⁹⁶ DG Sécurité & prévention, Détective privé, <https://www.besafe.be/fr/detective-privé>, site visité en juin 2024

En Wallonie, seul l'IFAPME propose la formation de détective privé, en partenariat avec le SPF. Il organise également le recyclage pour les détectives.

La formation dure 2 ans, et est organisée à Charleroi et Liège. A Liège, est organisée la formation de détective privé, mais aussi détective privé - assurances. Cette dernière spécialise les étudiants mais donne à la fin le même certificat que la formation de détective privé.

Pour pouvoir accéder à cette formation « Chef d'entreprise », l'étudiant doit avoir son CESS. La pratique de stage n'est pas possible dans cette formation. Tous les professeurs doivent être agréés par le SPF. Les professeurs de pratiques professionnelles sont des détectives privés en exercice. La formation reprend de nombreux cours de droit, mais également de la criminologie, de la rédaction de rapport, de la psychologie, des techniques d'enquêtes, de l'informatique, de la gestion, etc.

En 2022-2023, 35 apprenants étaient inscrits en Détective privé et 15 en Détective privé – assurances. Le nombre total d'inscriptions a légèrement diminué en 4 ans (- 9% par rapport à 2018-2019).⁹⁷

En 2023-2024, on dénombre 53 inscrits en Détective privé et 23 en Détective privé assurances.⁹⁸

Selon Laurence Gilson⁹⁹, très peu de « jeunes » suivent la formation. Il s'agit essentiellement de reconversion ou d'évolution de carrière. L'étudiant ne peut recommencer qu'une seule fois son année, et ne présenter que 4 fois chaque cours. S'il recommence son année, il doit recommencer tous les cours.

Le nombre de formations semble suffisant pour la Wallonie. Les opportunités d'emploi restent limitées et il ne faudrait pas « noyer » le marché.¹⁰⁰

4. L'option d'Assistant aux Métiers de la Prévention et de la Sécurité

À plusieurs reprises, cette analyse exploratoire fait référence à cette option de l'enseignement de technique de qualification.

Il s'agit d'une option de 7^e année, qui est « orientante », préparatoire et qualifiante.

L'élève découvre les différents métiers de la sécurité publique et privée :

⁹⁷ Données fournies par l'IFAPME, traitées par l'IBEFE Bw. ; Il s'agit des inscrits avec 50 % de présence aux cours à la date du 31/12.

⁹⁸ Rencontre virtuelle avec Véronique SENNESAEL, conseillère pédagogique à l'IFAPME, le 18 avril 2024

⁹⁹ Rencontre virtuelle avec Laurence Gilson, coordinatrice 7TQ AMPS à l'Athénée Royal Rixensart-Wavre, 06/06/2024

¹⁰⁰ Ibidem